CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture, gestion et maintenance des kits oxygène aéronautiques EVASAN

Appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5° du Code de la commande publique.

Accord-cadre à Bons de commande s'exécutant au fur et à mesure de l'émission de bons de commande en vertu des article R.2162-4, R. 2162-13 à R. 2162-14 du CCP

Affaire N° : 32-C2/BIOM/2026

CENTRE HOSPITALIER de MAYOTTE

Direction d'Achats et de la Logistique

CELLULE MARCHES

Rue de l'Hôpital

97 600 MAMOUDZOU

Profil acheteur : : https://www.marches-publics.gouv.fr/

Email : gestioncellule.marches@vhmayotte.fr

SOMMAIRE

1. Objet du marché 3
2. Organisation existante et principes 3
Acteurs internes 3
Acteurs externes 3
3. Description des équipements 3
4. Périmètre des prestations 4
4.1 Fourniture 4
4.2 Coordination globale du circuit 4
4.3 Remplissage 5
4.4 Maintenance 5
Optimisation attendue : 5
4.5 Rôle spécifique de MAS (non modifiable) 5
Répartition des responsabilités 6
4.6 Gestion du parc 6
4.7 Reporting et traçabilité 6
Un suivi consolidé unique intégrant : 6
Exigences : 6
5. Exigences de performance 6
Disponibilité 6
Délais 7
Continuité 7
6. Sécurisation des EVASAN 7
Problématiques identifiées : 7
Exigences contractuelles 7
7. Contraintes spécifiques 8
8. Sécurité et conformité 8
9. Documents attendus 8
10. Amélioration continue 8

1. Objet du marché

Le présent CCTP a pour objet la fourniture, la maintenance, le pilotage technique et la coordination du circuit des kits oxygène aéronautiques utilisés pour les évacuations sanitaires (EVASAN) du Centre Hospitalier de Mayotte.

Ces équipements, considérés comme pièces avion, sont soumis à la réglementation aéronautique et sont indispensables à la continuité des soins lors des transports aériens de patients.

2. Organisation existante et principes

La gestion des kits repose sur une organisation multi-acteurs structurée, incluant :

Acteurs internes

- Service EVASAN : gestion opérationnelle, traçabilité, gestion des stocks
- Service biomédical : maintenance, suivi technique
- Pharmacie : commandes de remplissage et validation financière
- Service fret CHM : gestion logistique

Acteurs externes

- **Mayotte Air Service (MAS)** :
 stockage, inspection visuelle, inventaire quotidien, suivi des mouvements
- Transitaire (SIFA) : transport international et douanes
- Compagnies aériennes

Chaque titulaire devra, pour les prestations qui lui sont confiées :

- s'y intégrer sans créer de redondance
- respecter les responsabilités existantes
- Proposer, le cas échéant, des améliorations organisationnelles compatibles avec l'existant

Le marché est conclu avec plusieurs titulaires afin de sécuriser la continuité des EVASAN et de permettre au CHM de mobiliser, selon les modalités prévues dans les pièces contractuelles, le titulaire adapté au besoin concerné. L'attribution des prestations entre les titulaires est effectuée conformément aux règles définies dans le règlement de la consultation et le CCAP.

3. Description des équipements

Les kits comprennent :

- bouteilles d'oxygène aéronautique
- détendeurs
- caissons homologués
- accessoires

Ils sont :

- soumis à la réglementation aéronautique
- non assimilés à des dispositifs médicaux
- certifiés (type EASA FORM ONE)

Caractéristiques et durabilité des bouteilles / cylindres d'oxygène

Pour chaque kit proposé, le candidat devra préciser les caractéristiques de la bouteille / du cylindre d'oxygène, notamment :

• la durée de vie maximale prévue par le fabricant ;

• la nature et le matériau constitutif (acier, aluminium, composite ou autre) ;

• les éventuelles limites ou conditions associées à cette durée de vie, notamment en matière de nombre de cycles ;

• les contrôles périodiques, épreuves ou requalifications applicables et leur périodicité.

Ces informations devront être justifiées par la documentation technique du fabricant et les certificats applicables.

4. Périmètre des prestations

4.1 Fourniture

- fourniture de kits complets
- fourniture de pièces détachées
- maintien de la compatibilité avec le parc existant

4.2 Coordination globale du circuit

Pour les prestations qui lui sont confiées, chaque titulaire assure :

- la coordination globale technique et logistique
- la fluidification des échanges entre :
 - biomédical
 - EVASAN
 - pharmacie
 - MAS
 - fret
 - prestataires techniques

Le CHM conserve la coordination globale du dispositif. Chaque titulaire intervient dans le périmètre des prestations qui lui sont confiées et assure leur bonne exécution, sans se substituer aux acteurs existants.

4.3 Remplissage

- réalisé via stations agréées
- oxygène conforme aéronautique

Organisation à respecter :

- déclenchement par EVASAN (< 40 bars)
- commande via pharmacie
- transport via fret / SIFA

Chaque titulaire devra, pour les prestations qui lui sont confiées :

- optimiser les délais de traitement
- sécuriser les flux logistiques
- alerter en cas de dérive (délais, rupture)

4.4 Maintenance

Maintenance préventive

- révision triennale
- planification en lien avec le biomédical et EVASAN

Maintenance corrective

- réparation des kits

Optimisation attendue :

Chaque titulaire devra, pour les prestations qui lui sont confiées :

- fournir :
 - un catalogue de réparation standardisé (BPU)
 - un catalogue des pièces détachées et accessoires
- proposer des forfaits de réparation rapide
- garantir :
 - devis sous 48h
 - délais de réparation optimisés

Objectif : réduire les délais liés aux circuits administratifs internes

4.5 Rôle spécifique de MAS (non modifiable)

Le titulaire devra impérativement intégrer les missions de MAS :

- stockage des kits à l'aéroport
- inspection visuelle à chaque arrivée
- inventaire quotidien transmis au CHM
- transfert piste ↔ stockage ↔ fret

Répartition des responsabilités

- **MAS** : responsabilité logistique et de conservation en stockage
- **Titulaire** : responsabilité technique (maintenance, conformité, réparations)
- **CHM (biomédical / EVASAN)** : responsabilité opérationnelle et décisionnelle

Chaque titulaire ne pourra en aucun cas transférer ses responsabilités techniques à MAS.

4.6 Gestion du parc

Chaque titulaire devra, pour les prestations qui lui sont confiées :

- centraliser les informations issues :
 - EVASAN (stock / niveaux)
 - MAS (localisation / état visuel)
 - biomédical (maintenance)
- consolider une vision unique du parc

Chaque titulaire assure la fiabilité et la mise à jour des données relevant des prestations qui lui sont confiées. Le CHM conserve la gestion opérationnelle du parc.

4.7 Reporting et traçabilité

Le titulaire devra mettre en place :

Un suivi consolidé unique intégrant :

- localisation des kits
- état des kits
- niveau de remplissage
- historique maintenance
- échéances

Exigences :

- mise en place d'alertes (remplissage, maintenance, seuil critique)
- reporting mensuel
- extraction sous 48h

Chaque titulaire est responsable de la fiabilité des données relevant de son périmètre de prestations et de leur transmission au CHM.

5. Exigences de performance

Disponibilité

- ≥ 95 % du parc opérationnel

Délais

- standard ≤ 15 jours
- urgent ≤ 7 jours

Continuité

- aucune rupture de kits tolérée

6. Sécurisation des EVASAN

La pluralité des titulaires a notamment pour objectif de limiter le risque de dépendance à un fournisseur unique et de renforcer la continuité des EVASAN. Chaque titulaire devra indiquer ses capacités de mise à disposition, de remplacement, de remplissage et de maintenance correspondant aux prestations qui lui sont confiées. La mise à disposition d'un stock tampon dédié au CHM constitue une prestation optionnelle.

Problématiques identifiées :

- kits immobilisés en remplissage
- délais logistiques
- kits non localisés
- ruptures de stock

Exigences contractuelles

1. Stock tampon – prestation optionnelle

Chaque titulaire devra proposer, pour les prestations qui lui sont confiées :

- une solution de mise à disposition de kits
- avec un minimum de 5 kits disponibles

2. Suivi des retours – prestation optionnelle EVASAN

Chaque titulaire devra, pour les prestations qui lui sont confiées :

- proposer des outils ou méthodes de suivi
- améliorer la visibilité des kits en circulation

La responsabilité opérationnelle du retour des kits reste portée par le CHM.

3. Optimisation des flux

Chaque titulaire devra, pour les prestations qui lui sont confiées :

- proposer des solutions d'optimisation

Limites :

- la planification des remplissages reste pilotée par EVASAN
- la gestion opérationnelle du parc reste interne au CHM

Les titulaires interviennent en appui et conseil. Le pilotage opérationnel de ces actions reste assuré par le CHM.

7. Contraintes spécifiques

- insularité
- dépendance au transport aérien
- multiplicité des acteurs
- criticité opérationnelle

8. Sécurité et conformité

Respect obligatoire :

- réglementation aéronautique
- certification EASA
- exigences de sécurité

9. Documents attendus

Pour chaque prestation réalisée, le titulaire concerné devra transmettre au CHM les documents et justificatifs correspondant à son périmètre d'intervention.

- certificats EASA
- certificats de remplissage
- rapports de maintenance
- tableau consolidé du parc
- indicateurs de performance

10. Amélioration continue

Chaque titulaire devra proposer, pour les prestations qui lui sont confiées :

- des améliorations du circuit EVASAN
- des optimisations logistiques
- des solutions de sécurisation du parc